

Compte rendu de la Commission Communication

Séance ouverte à 10h15 à la mairie.

✓ **Membres présents** : Claudine HENRY, Serge HIET, Karine HUART, Francine LEROY (secrétaire de mairie) et Isabelle PERRIN

✓ **Membres absents excusés** : Eden LEICHTENAUER et Denis MOREAU

Ordre du jour :

1. Mise en place de la commission :

Mme Isabelle PERRIN rappelle les missions principales de cette commission :

- élaboration du bulletin municipal Flash Infos
- gestion du site internet de la mairie,
- gestion du panneau numérique d'informations et des 2 bornes tactiles
- gestion des différents panneaux d'affichage sur la commune
- gestion de l'application Illiwap
- organisation de rencontres citoyennes etc.

Il est rappelé que cette commission permet de valoriser notre commune avec la mise en avant :

- des événements, des projets et des différentes associations du village
- du patrimoine local

Car la communication est très importante pour :

- renforcer le lien social
- valoriser le travail des élus
- éviter les rumeurs
- donner de la visibilité aux associations
- attirer de nouveaux habitants ou visiteurs etc.

2. Réflexion sur les prochaines actions à mener :

 Panneau numérique :

Francine LEROY et Isabelle PERRIN gèrent ensemble le panneau numérique pour y insérer des informations.

Il est décidé que seules les informations communales doivent y être publiées (commune, associations, école, centre de loisirs YOOPI et médiathèque) et qu'elles doivent paraître environ 3 semaines avant l'évènement. Cela n'empêche pas, pour un évènement exceptionnel, une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Isabelle PERRIN signale que la température annoncée sur le panneau n'est pas celle ressentie sur la commune. Il faudrait en parler à LUMIPLAN, entreprise qui a installé ce panneau numérique.

Bornes tactiles :

Seule Francine LEROY gère les 2 bornes tactiles disponibles en mairie (une à l'intérieur et l'autre devant la mairie) pour y mettre les arrêtés préfectoraux, les demandes d'urbanisme, les procès-verbaux des Conseils municipaux etc.

Il est rappelé que l'on peut avoir accès à toutes ces informations de son domicile, par l'intermédiaire du site internet ([www.valdevesle.fr/vie municipale/affichage légal/bornes tactiles de Val-de-Vesle](http://www.valdevesle.fr/vie_municipale/affichage_legal/bornes_tactiles_de_Val-de-Vesle)).

Panneaux d'affichage :

Il existe actuellement 3 panneaux d'affichage traditionnels dans le village, au foyer rural, à Courmelois (près de l'ancienne mairie) et à la médiathèque, qui sont fermés à clé et que les employés municipaux ou les élus peuvent alimenter.

M. le Maire nous informe qu'il est obligatoire d'avoir sur la commune un panneau d'affichage libre pour que les personnes extérieures au village puissent mettre leurs évènements si elles le désirent.

Il serait donc bien de se renseigner sur les différents types de panneaux qui existent (avec une protection contre le vent, la pluie et autres conditions atmosphériques) pour en mettre un au parc des Grand Bois et changer celui de Courmelois qui commence à se dégrader.

Application ILLIWAP :

Il existe pour cette application, une station principale qui est **Mairie de Val-de-Vesle** et 3 sous-stations **YOOPI Animation**, **Comité des Parents d'Elèves** et **Médiathèque**.

La station **Mairie de Val-de-Vesle** est gérée par Serge HIET, Francine LEROY et Isabelle PERRIN et les sous-stations sont sous la responsabilité des présidents ou membres de chacune de ces associations.

Il est décidé que sur cette application, seules les informations communales doivent être publiées (commune, associations, école) ainsi que certaines informations (animations, spectacles, marchés etc.) des communes limitrophes (Villers-Marmery, Verzy, Verzenay, Sept-Saulx, Prosnes, Beaumont sur Vesle, Prunay, Trépail, Beine-Nauroy etc.) qui sont susceptibles d'intéresser les Valdeveslois.

Bulletin municipal :

Il est décidé d'en publier au minimum 2 par an (juin et décembre) et d'essayer d'en faire un exceptionnel (avec des reportages photos, des portraits d'habitants ou d'associations, sur un sujet particulier etc.) par an.

Le prochain sera une publication exceptionnelle qui sera éditée en septembre et qui recensera les différents moyens de communication qui existent sur notre commune. Cela permettra à chaque habitant de trouver le plus rapidement possible l'information qu'il recherche avec les moyens technologiques qu'il a à sa disposition.

Site internet de la commune :

Depuis le départ de Pauline Rosier, ancienne secrétaire de mairie, le site de la commune n'est plus mis à jour. Elle vient de créer sa micro entreprise AdmPro Solution, basée à Cauroy (08) et elle nous propose un contrat annuel (renouvelable par tacite reconduction chaque année), à partir du 1^{er} mai 2026, qui permettrait :

- ✓ La mise à jour régulière des contenus du site internet : textes, actualités, agenda, comptes rendus, documents administratifs, photos et visuels
- ✓ L'intégration, la modification ou la suppression de pages et rubriques
- ✓ La mise en ligne des publications de la commune (arrêtés, délibérations, bulletins municipaux, informations pratiques etc.
- ✓ La gestion courante du système de gestion de contenu utilisé par la commune
- ✓ La maintenance de premier niveau du site : contrôle du bon fonctionnement, correction des anomalies simples, mise à jour des extensions, sauvegardes et vérifications de la sécurité
- ✓ Le suivi technique du nom de domaine, de l'hébergement et des certificats de sécurité, lorsque ceux-ci sont gérés par le client

Et elle propose aussi des prestations ponctuelles comme :

- ✓ La mise en page du « Flash Info » communal, incluant l'intégration des textes et visuels, la mise en forme graphique et la préparation du document pour impression

Sa prestation est estimée à environ 131 heures par an (estimation annuelle pouvant varier en fonction des besoins), correspondant à un volume de travail réparti comme suit :

- ✓ Une intervention régulière d'environ 1 h par semaine consacrée à l'actualisation courante du site internet (mise à jour des informations, textes, visuels, documents, liens et actualités)
- ✓ Une intervention complémentaire d'une journée de 7h par mois dédiée à la création, la modification, la restructuration et la mise en forme des pages du site internet ainsi qu'aux évolutions nécessaires à son bon fonctionnement

Toutes ces prestations seront réalisées principalement à distance ; des interventions ponctuelles sur site pourront être effectuées si les besoins le nécessitent.

La commission est d'accord pour conserver le site internet communal qui, par son attractivité permet de faire connaître notre commune aux personnes extérieures. Il est donc décidé d'accepter la proposition de Pauline ROSIER et de sa micro entreprise. Son devis, pour un montant de 4 530 € HT, comprend :

- 1) le forfait annuel de maintenance, de mise à jour et évolution du site internet pour 3 900 € HT
- 2) la réactualisation du site internet suite à une période d'inactivité – hors forfait annuel pour 480 € HT
- 3) la réalisation d'un bulletin municipal pour 150 € HT

C'est Isabelle PERRIN qui sera chargée de la coordination avec Pauline ROSIER pour lui envoyer tous les documents nécessaires (compte rendu, PV, photos, affiches etc.) et qui lui transmettra les desideratas de la commission (création de nouvelles rubriques, reportages sur la commune, sur des associations, des personnes etc.).

3. Questions diverses :

M. le Maire informe la commission qu'un reportage de FR3 intitulé « le Maire face au réchauffement climatique » sera bientôt réalisé sur notre commune pendant 3 jours (courant juin) pour être ensuite diffusé un dimanche sous la forme d'un format de 12 minutes.

L'inauguration du gymnase aura lieu le samedi 30 mai de 10h à 17h sous forme de portes ouvertes. L'inauguration officielle aura lieu à 11h et M. Serge HIET s'occupe des invitations pour les invités officiels (sénateur, préfet, député, entreprises, enseignants etc.). Il faudra distribuer un courrier (semaine 20) dans chaque boîte aux lettres pour avertir les habitants de la commune.

Fin de la commission à 11h15